

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE-FORGE FAIT ÉVOLUER SON STABLECOIN EUR COINVERTIBLE POUR ACCÉLÉRER SA DISTRIBUTION ET SON LIBRE USAGE

Communiqué de presse

Paris, le 1^{er} juillet 2024

Société Générale-FORGE (SG-Forge), filiale intégrée et régulée du groupe Société Générale, annonce des évolutions de son stablecoin EUR CoinVertible (EURCV) ainsi que sa conformité au règlement européen sur les marchés de crypto-actifs (MiCA) pour permettre sa libre circulation et une distribution plus large. SG-Forge entend ainsi développer une offre robuste à destination des investisseurs en crypto-actifs, en alternative aux stablecoins existants, tout en poursuivant le développement de solutions innovantes de règlement-livraison et de paiement transfrontalier basées sur la technologie blockchain pour sa clientèle de grandes entreprises et d'institutions financières.

Lancé en [avril 2023](#) sur la blockchain publique Ethereum et réservé jusqu'à présent aux seuls clients institutionnels du groupe Société Générale, EUR CoinVertible a confirmé son intérêt et la fiabilité de son utilisation. SG-Forge fait ainsi évoluer EURCV pour lui donner, à compter du 1^{er} juillet 2024, **l'ensemble des capacités d'un stablecoin ouvert** : la conformité au règlement MiCA et la **libre transférabilité sans restrictions de whitelisting**. Ces changements significatifs **ouvrent la voie à une utilisation à plus grande échelle**, tout en maintenant des standards de conformité et de sécurité élevés.

Les investisseurs pourront ainsi envisager de **nouveaux cas d'usage de EURCV**, notamment grâce à son intégration au sein des écosystèmes de finance décentralisée (DeFi).

Afin d'appliquer les normes les plus strictes en matière de transparence et de sécurité, telles que définies dans le règlement MiCA, qui entre en application le 30 juin 2024 pour toutes les émissions et les offres de stablecoins au sein de l'Union Européenne, SG-Forge a **restructuré son stablecoin en jeton de monnaie électronique** (Electronic-Money Token - EMT).

Dans ce cadre, SG-Forge a été **agréée comme Émetteur de monnaie électronique (EME)** par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Par ailleurs, SG-Forge a été en juillet 2023 le premier acteur agréé comme Prestataire de Services sur Actifs Numériques (PSAN) par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

« *Disposer de stablecoins robustes et régulés est essentiel au bon fonctionnement, à la sécurité et à l'institutionnalisation des marchés de crypto-actifs. Avec EUR CoinVertible, et la mise en application du règlement européen MiCA, SG-Forge renforce son offre à destination des écosystèmes crypto tout en poursuivant le développement de solutions innovantes de règlement-livraison et de paiement transfrontalier basées sur la technologie blockchain pour sa clientèle de grandes entreprises et d'institutions financières.* » déclare **Jean-Marc Stenger, Directeur général de Société Générale-Forge.**

SG-Forge annonce également **un nouveau partenariat avec Wintermute**, qui vient compléter l'animation de marché (*market making*), afin d'optimiser la liquidité de EURCV. Avec cette collaboration, la profondeur de marché de EURCV sera améliorée, la volatilité réduite et les conditions de trading

optimisées. Ceci consolide la position de EURCV en tant qu'actif robuste et stable, disponible de façon préférentielle sur la [plateforme de négociation partenaire Bitstamp](#).



Le livre blanc EURCV MiCA est disponible [ici](#).

L'adresse publique du smart contrat EURCV sur Ethereum est :
0x5F7827FDeb7c20b443265Fc2F40845B715385Ff2.

Contacts presse :

Société Générale

Amandine Grison_ +33 1 41 45 92 40_ amandine.grison@socgen.com

Sarah Cohen Lippe_ +33 1 58 98 51 91_ sarah.cohen-lippe@socgen.com

SG FORGE – Agence de presse Ballou

Caroline de Frias, Astrid Amegnan, Thomas Duporge

+33 1 42 22 24 10, sg-forge@balloupr.com

Société Générale-FORGE

Société Générale-FORGE, filiale intégrée et régulée du groupe Société Générale, est agréée en tant qu'entreprise d'investissement et autorisée à fournir des services d'investissement MiF 2 sous la supervision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et le contrôle de l'Autorité des marchés financiers (AMF), agréée en tant qu'établissement de monnaie électronique par l'ACPR, et enregistrée et agréée en tant que prestataire de services sur actifs numériques (PSAN) auprès de l'AMF.

Société Générale-FORGE a construit une plateforme ouverte, sécurisée et de niveau institutionnel pour les opérations sur actifs numériques, soutenue par une sécurité de niveau bancaire et une conformité réglementaire. Les solutions et actifs numériques développés par SG-FORGE sont conformes au modèle de place d'interopérabilité et de sécurisation open source CAST.

Pour plus d'informations : www.sgforge.com et www.cast-framework.com.